

**Union des Comores**

Unité – Solidarité – Développement



-----  
**MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET**  
-----

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES  
ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES**

**SENSIBILISATION DE LA POPULATION SUR LE RECENSEMENT  
GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (RGPH, 2017)**

**Rédigé  
par**

**MONSIEUR AHMED DJOUMOI**

**Directeur Général de l'INSEED**

**Moroni, 24/10/ 2017**

**Sommaire**

I.	Contexte et Objectifs.....	2
II.	Pourquoi on fait un recensement.....	2
III.	Contribution de chacun de nous dans la réussite de cette opération .....	4
IV.	Conclusion .....	4



## **I. Contexte et Objectifs**

L'Union des Comores envisage de réaliser en 2017 son 4e Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Recommandée par les Nations Unies, l'organisation décennale d'une telle opération apparaît indispensable pour améliorer la gouvernance aux niveaux national et local, en se dotant d'informations utiles pour mesurer et évaluer l'efficacité des programmes mis en œuvre, mais aussi pour planifier de nouvelles actions.

Le recensement général de la population et de l'habitat se propose de faire le bilan démographique, de déterminer les caractéristiques de l'habitat, de donner une situation de référence comme base d'appréciation de l'impact des politiques et des programmes de population, mis en œuvre au cours de ces dernières années.

Depuis son indépendance en 1975, l'Union des Comores a réalisé trois recensements (1980, 1991 et 2003). Depuis le dernier recensement, des réformes administratives ont eu lieu entraînant des changements au niveau de l'organisation territoriale (découpage administrative). Le quatrième recensement permettra d'actualiser les cartes sanitaire et scolaire ; les préfectures et les communes ainsi que leurs populations respectives et fournira une base plus fiable de la population de chaque région.

De plus, l'Union des Comores a besoin des données fiables et à jour pour la planification, le suivi et l'évaluation de son programme de développement du pays comme la SCADD et les ODD.

## **II. Pourquoi on fait un recensement**

Le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) est une opération de collecte de données consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à traiter, à analyser, à publier et à diffuser les données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné d'un pays.

Il constitue la source majeure d'informations sur l'état et la dynamique de la population et permet de connaître à un moment donné, l'effectif de la population d'un territoire, sa répartition par unité administrative et sa structure selon les caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

Les données issues de ce quatrième recensement permettront de disposer des indicateurs de base pour la bonne gouvernance, la décentralisation et le développement. Plus spécifiquement, ce recensement fournira les données de base pour :

1. L'effectif de la population du pays, de chaque île, de chaque préfecture, de chaque commune et de chaque ville et village de tout le pays. Cet effectif peut se faire selon le sexe et l'âge.
2. Les populations spécifiques. En effet, nous pouvons avoir l'effectif de la population d'un âge ou groupe d'âges spécifiques pour répondre à une demande d'un programme ou un projet de développement : (i) les enfants de 6 ans pour savoir les enfants en âge de rentrée à l'école.

Donc on peut savoir combien d'écoles à construire et combien d'enseignant à recruter ? De même on peut avoir les effectifs de la population scolarisable (6-11 ans au primaire, 12-18 ans au secondaire, etc) ; (ii) les femmes en âge de procréer (15-45 ans) pour le programme de la santé de reproduction, (iii) les enfants de moins d'un ans pour le programme de vaccination, c'est-à-dire combien de vaccins à commander et combien d'enfants à vacciner et les effectifs des enfants de moins de 5ans pour la santé infantile et la nutrition ; (iv) l'effectif des handicapés pour le programme d'aide à cette catégorie de population vulnérable ; (v) l'effectif des vieux/vielles pour veiller à la santé et au bien être des séniors (vi) la population en âge de voter (18 ans et plus) pour chaque quartier, village, ville, île et l'ensemble du pays.

3. Les résultats nous permettrons de savoir non seulement l'état de la population mais aussi la dynamique de la population : la fécondité, la mortalité, les migrations et la nuptialité. Ceci nous permettra de savoir l'évolution de notre population dans le temps : taux d'accroissement et le temps de doublement de la population ainsi que l'espérance de vie de la population.

4. Les résultats du recensement nous permettront de savoir les populations active et inactive, la population, le taux de chômage, le taux d'occupation, la population occupée selon la branche d'activité et la catégorie professionnelle. Ce résultats seront produits par subdivision administrative (île, préfecture et commune voir même par localité).

5. L'analyse des questions de genre. Les informations statistiques désagrégées selon le sexe, l'âge et le statut socio-économique seront disponibles et seront d'un apport essentiel pour l'analyse selon le genre et la compréhension des différentes contributions économiques et sociales et des réalités des hommes et des femmes. En décrivant les situations différentielles selon le sexe, les mesures socio-économiques et démographiques mettent en évidence non seulement des inégalités entre hommes et femmes, mais également permettent d'appréhender les relations de cause à effet entre ces disparités, leurs causes et leurs conséquences démographiques.

6. Suivi de la pauvreté : l'indicateur de la pauvreté est l'un des plus sollicités par les utilisateurs de données (gouvernement et partenaires au développement). Le recensement permettra de renseigner certaines dimensions de la pauvreté à partir des informations collectées sur les ménages, les conditions d'habitation, l'alphabétisation, la scolarisation, l'emploi, la santé, les régions, etc. Il permettra plus particulièrement, d'obtenir une meilleure estimation de l'Indice de Développement Humain (IDH) à partir d'une valeur actualisée de l'espérance de vie à la naissance.

7. Les résultats du recensement nous permettront de savoir les conditions de vie d'habitation, c'est-à-dire combien de personnes vivant dans des habitations en paille (masatsa), en tôle, en dur, etc. Combien d'habitation ou de ménages ou de gens vivant dans des habitations avec de l'électricité, de l'eau potable et d'autres biens de confort à la maison.

8. Une base de sondage actualisée pour les enquêtes futures (EDS, MICS, EPM, etc.) et les études monographiques et thématiques servant à mieux connaître les caractéristiques, à mieux faire le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des politiques, plans et programmes sectoriels de développement et des engagements internationaux.

### **III. Contribution de chacun de nous dans la réussite de cette opération**

Le recensement est une opération de tout le monde. Il demande la mobilisation de toutes les autorités nationales, régionales et locales, la sensibilisation des « leaders d'opinion », les dirigeants des mouvements associatifs et les autres composantes de l'ensemble de la population :

1. Le Président, les Vices Présidents, les Ministres, les Députés, Gouverneurs, les Commissaires, les Conseillers, les Maires et les Conseillers municipaux doivent s'approprier de cette opération et de montrer l'utilité de résultats du recensement dans l'exercice de leur pouvoir. En effet, dans leurs tournées et leurs interventions doivent montrer l'utilité des données sur la gestion de leurs fonctions et leurs missions!

2. Les Chefs des quartiers et des villages : Ils doivent jouer le rôle de relais dans les villes et villages pour sensibiliser la population du bien fondé du recensement et jouer le rôle de modérateur entre le personnel du terrain du recensement comme l'agent recenseur et les chefs de ménage et les membres du ménage afin de donner des informations fiables. Ils peuvent faire la sensibilisation dans les réunions publiques ou dans les cérémonies coutumières dans les localités.

3. Les chefs religieux (Imam) : Ils doivent jouer le rôle de relais dans les villes et villages pour sensibiliser la population du bien fondé du recensement dans leurs prêches à la mosquée ou dans les cérémonies religieuses.

4. Les leaders politiques et d'opinion en général : Ils doivent jouer le rôle de relais dans les villes et villages pour sensibiliser la population du bien fondé du recensement dans leurs prises de paroles à la radio et la Télévision et leurs interventions dans la presse écrite. En effet, les résultats du recensement serviront à la démocratie. Ils serviront à un débat apaisé et objectif car les interventions des uns et des autres seront argumentées par des données fiables sur la situation réelle du pays.

### **IV. Conclusion**

L'importance et la nécessité du RGPH pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques, plans et programmes de développement dans les différents secteurs de la vie économique et sociale des Comores ne sont plus à démontrer. Après plus de quatorze ans écoulés depuis le troisième RGPH, l'Union des Comores a besoin des données fiables et à jour pour mettre en œuvre sa politique de développement et faire le suivi des engagements aux niveaux du pays, insulaires et communales. Il en est de même de tous ses partenaires qui ont besoin de ces données actualisées pour le suivi et l'évaluation de leurs programmes d'assistance aux Comores.